

Programme Carnot-Fraunhofer PICF

Discours de Ronan Stéphan

27 octobre 2009, Collège des Bernardins, Paris

Mesdames et Messieurs, *Sehr geehrte Damen und Herren*,

La France et l'Allemagne entretiennent depuis longtemps déjà et avec succès des coopérations scientifiques intenses dans quasiment tous les domaines. Nos deux pays ont vu ces dernières années se rapprocher la structuration et l'organisation de leurs systèmes de recherche. La dynamique des politiques nationales comme la dynamique de la construction de l'espace européen de la recherche sont les ressorts de ce rapprochement. En France elle se concrétise par la Loi d'orientation et de programmation sur la recherche (avril 2006) et la Loi sur la liberté et les responsabilités des universités (août 2007). En Allemagne, il s'agit de l'Initiative Excellence (2005 – 2007), le Pacte pour l'enseignement supérieur et le Pacte pour la recherche et l'innovation.

L'enjeu de la coopération scientifique entre nos deux pays est de renforcer la convergence des politiques de recherche et la mise en commun des forces et des compétences. L'objectif est de positionner conjointement la France et l'Allemagne aux niveaux européen et international, pour faire face plus efficacement aux grands défis comme ceux que posent en particulier les changements globaux ou l'innovation.

Lors des trois derniers Forums de la coopération franco-allemande en recherche, la coopération en faveur de l'innovation est apparue comme une des premières priorités. Le **partenariat entre les Instituts Carnot et les Instituts Fraunhofer**, qui a accompagné la naissance du label Carnot, s'est déjà traduit par des rapprochements structurels et le lancement de projets communs.

Nous pouvons dès à présent juger concrètement du bien fondé de cette démarche avec ce premier appel-à-projet du programme inter-Carnot-Fraunhofer (PICF). Il succède au premier programme Inter Instituts Carnot (P2IC) en 2007 qui avait ouvert la collaboration sur des projets avec la *Fraunhofer Gesellschaft*.

Le PICF a suscité un véritable engouement avec 79 projets déposés et a été très sélectif avec 11 projets finalement retenus. Ce succès démontre parfaitement l'intérêt du *Memorandum of Understanding* entre l'ANR et BMBF, signé pour 3 ans en 2008, permettant au programme de s'inscrire dans la durée.

S'appuyant sur le succès de ce partenariat Carnot-Fraunhofer, j'ai identifié d'autres collaborations franco-allemandes en matière de transfert de connaissance, sujet sur lequel je suis particulièrement sensible. Ces collaborations pourraient être développées dans 3 domaines :

1. la constitution de réseaux de clusters européens
2. la professionnalisation des équipes de transfert de technologie
3. l'intégration de doctorants en entreprise

1) Concernant la constitution de réseaux de clusters européens, de nombreux accords se sont déjà développés entre les pôles de compétitivité français, les *Spitzencluster* et *Kompetenznetze* allemands. De nombreuses synergies ont été dégagées par les différents acteurs. Il serait souhaitable de continuer cette politique afin de faire émerger des clusters d'excellence européens compétitifs au niveau international.

C'est d'ailleurs la thématique retenue pour le 5e Forum annuel des Pôles de Compétitivité qui se tiendra à Sophia Antipolis très prochainement. Sous le titre « World Class Clusters : une stratégie d'innovation internationale », ce forum aura pour objectif de dynamiser la coopération internationale entre clusters et je vous remercie, cher Frieder, d'avoir accepté d'y participer.

2) S'agissant de la professionnalisation des équipes de transfert de technologie, le Ministère travaille, dans le cadre de l'initiative du Grand emprunt, au renforcement des actions de transfert de technologie sur les principaux sites de recherche universitaire. Dans cette période où nos deux pays cherchent à améliorer leurs performances dans ce domaine, il me semble qu'ils pourraient tous deux tirer bénéfice d'échanges organisés entre les équipes chargés de la valorisation sur les meilleures pratiques.

3) Enfin, concernant l'intégration de doctorants en entreprise, depuis 1981, le dispositif CIFRE - Convention industrielle de formation par la recherche - a vocation à favoriser les échanges entre les laboratoires de recherche publique et les milieux socio-économiques. Il vise également à contribuer à l'emploi des docteurs dans les entreprises françaises.

L'entreprise recrute le doctorant et elle reçoit de l'Association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT), qui gère ce dispositif pour le compte du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, une subvention annuelle forfaitaire durant 3 ans. Ce dispositif a accompagné la soutenance de 12 000 thèses. Le nombre annuel de CIFRE a doublé au cours de la dernière décennie (1260 en 2008).

Bien que des étudiants étrangers puissent bénéficier de ce dispositif, on observe une faible part d'étudiants allemands. Dans le cadre d'une collaboration bi-latérale à définir, le dispositif CIFRE pourrait s'ouvrir davantage à l'Allemagne suivant 2 pistes :

- promouvoir, par des actions auprès de l'équivalent des écoles doctorales en Allemagne, le dispositif auprès de candidats allemands intéressés à réaliser leurs travaux de Phd dans une entreprise et un laboratoire de recherche français.

- développer la possibilité pour un doctorant CIFRE de faire sa thèse en cotutelle entre un laboratoire de recherche français et un laboratoire de recherche allemand, notamment dans le cadre des projets PICF dont certains impliquent des entreprises.

La coopération entre nos deux pays dans le domaine du transfert de connaissances ne s'exerce pas uniquement dans le champ des relations bilatérales.

Au niveau communautaire, nos deux pays sont actifs dans le groupe de travail sur le transfert de connaissances, créé l'an dernier dans le cadre du CREST, et que l'Allemagne préside avec compétence et dynamisme.

Ce groupe se réunit aujourd'hui même à Stockholm et, pendant que nous déjeunions ici ensemble, cher Frieder, nos représentants respectifs, Klaus Uckel et Antoine Masson en faisaient de même à Stockholm.

Enfin, toujours dans le champ communautaire, la France et l'Allemagne pourraient proposer en commun un nouvel instrument européen en faveur du développement des jeunes entreprises innovantes. D'après ce que je crois savoir, on en discute beaucoup en ce moment dans des cercles d'experts.

L'objectif serait de soutenir les phases de conception et de développement de projets innovants sélectionnés à l'échelle européenne. Le programme pourrait s'inscrire dans le cadre du PCRDT, tout en se concentrant sur l'aide à des projets fortement innovants / de rupture sans contrainte géographique ou de partenariat.

Le programme pourrait cibler des domaines où les externalités internationales sont importantes comme l'énergie, l'environnement ou le vieillissement. Une sélection et un financement à l'échelle européenne assureraient à la fois l'excellence des projets et des perspectives de commercialisation à l'échelle internationale. Un pilote de ce nouvel instrument pourrait être lancé dans le cadre du 7ème programme, pour être évalué et contribuer à la réflexion pour l'après 2013.

Nous le voyons bien, de nombreuses voies de collaborations entre l'Allemagne et la France concernant l'innovation sont à défricher ou à développer. Les Instituts Carnot et la Fraunhofer Gesellschaft ont un rôle important à jouer dans cette collaboration, de par le lien privilégié qu'ils ont déjà su développer et du fait de leurs relations avec les entreprises.

Vielen Dank für ihre Aufmerksamkeit!